



Déclaration liminaire des élus CGT au CTL du 21 octobre 2021

Monsieur le Président,

Il faut lire le message du Ministre Le Maire du 11 octobre sur Ulysse, c'est un monument, un monument d'obséquiosité, et si on n'était pas en octobre, on pourrait même penser à un poisson d'avril.

Quelques extraits impayables :

« vous pouvez vous dire, le matin, en vous levant, en vous regardant dans la glace, que vous avez fait non seulement du bon travail, vous avez sauvé l'économie française »

« Je pense qu'à la fin d'une carrière bien remplie, une carrière administrative, vous pourrez dire : j'ai fait le prélèvement à la source »

« soyez fier de ce qui a été fait »

« je crois que vous êtes une administration d'élite »

« La DGFIP est une administration d'élite. Vous avez les meilleurs qui feront le meilleur travail, avec une efficacité qui fait pâlir d'envie tous les autres pays étrangers »

« Un dernier mot enfin pour vous dire que les évolutions qui vous attendent sont toutes des évolutions qui sont positives »

« Il y en a une qui moi me remplit de joie, parce que je pense que c'est vraiment une direction dans laquelle il faut aller, c'est la déconcentration des services. « Les Finances publiques qui s'installent à Vesoul, c'est le TGV qui arrive en gare de Lyon »

« Merci à Monsieur le directeur général, merci cher Jérôme »

La situation que vivent les agents dans les services est à l'opposé de cette réalité virtuelle entretenue par Bercy, où le ministre et son ami Jérôme ont le cœur rempli de joie, en voici deux illustrations récentes :

A Metz, que vous connaissez bien, un extrait du tract intersyndical :

Le 12 octobre, une trentaine d'agents s'était déplacée devant le bâtiment Saint-Thiebault. Les collègues, venus de Thionville, Hayange et Metz étaient présents dès 8h30 pour attendre de la part du directeur des informations précises et actualisées sur la surcharge de travail généré par la suspension de l'application de la convention franco-luxembourgeoise.

Les sites de Thionville et d'Hayange étaient fermés au public.

Le directeur est descendu vers 9h15, et est passé au milieu des agents pour remonter à son bureau, sans saluer, ni adresser un mot ou un regard envers les collègues présents.

En région parisienne, un tract unitaire CGT-Solidaires-FO-CFDT de la Seine St Denis précise :

La direction veut augmenter la charge de travail sans effectifs supplémentaires. Nous refusons l'application de la note sur l'accueil tant que des effectifs supplémentaires ne seront pas envoyés dans les services !

Nous exigeons l'arrêt immédiat de l'embauche de contractuels, l'arrivée de fonctionnaires titulaires en nombre suffisant dans tous les services.

Le SIP de Villepinte était en grève le 15 octobre, la discussion sur l'élargissement de la grève est lancée.

Où est la reconnaissance de « l'élite » que nous constituons à la DGFIP et dont parle M Lemaire ?

Au niveau DGFIP, les résultats de la récente "négociation" sur les rémunérations, les promotions et l'amélioration du cadre de vie au travail laissent un goût amer à l'intersyndicale DGFIP. Avec le gel du point d'indice confirmé et la prime "one shot" annoncée, on est très loin du rattrapage des pertes de pouvoir d'achat revendiqué. On est très loin du compte, mais on est effectivement au niveau de la reconnaissance de l'engagement des agents pour la DG, c'est à dire le niveau le plus bas.

Au plan local, dans les documents du CTL, dans la mesure où vous avez ignoré l'avis des représentants du personnel dans leur ensemble, vous faites état d'une série de réunions tenues avec les chefs de services et les agents. Ces réunions se sont effectivement tenues, avec des représentants de la direction en mode VRP du NRP.

Au mieux, l'avis des agents a été soit ignoré (exemple de la sectorisation géographique pour les fusions de SIP), sinon complètement déformé. Ainsi, des articles faisant état des compte-rendus de certains groupes de travail postés sur Ulysse 35 ont ainsi fait tenir à des agents des propos qu'ils n'ont jamais tenu...

Voilà où nous en sommes, après le passage en force du dernier CTL concernant la démétropolisation, les lourdes restructurations du NRP pour 2022 pour la DRFiP 35 font l'objet du même traitement.

Nous vous avons adressé une déclaration à l'occasion de la première convocation de ce CTL, qui faisait état de la mobilisation menée au plan national et local contre le NRP, avec les agents, les élus et la population. Nous n'y revenons donc pas ici en détail, mais le constat est là : le passage en force a été la règle depuis le début sur ce dossier, au plan national comme au plan local, et nous en sommes toujours là.

Les syndicats de la DGFIP l'avaient anticipé, le NRP s'articule directement avec la loi de transformation de la fonction publique de 2019, rejetée par toutes les fédérations syndicales, et dont on mesure aujourd'hui les effets, avec le recrutement massif de contractuels, à la DGFIP et à la DRFiP 35.

La privatisation de certaines missions, par exemple à travers l'expérimentation menée au Pôle de Gestion des Patrimoines Privés dans le département, illustre aussi cette démarche de destruction de la Fonction publique et du Statut.

Et en même temps, plus de 1800 emplois ont été supprimés cette année au niveau national et plus de 1500 le seront l'an prochain.

Avec la suppression de la responsabilité personnelle et pécuniaire du comptable public, il apparaît plus clairement que la volonté est de modifier le métier de comptable public, dont la fonction première disparaît. Les syndicats de la DGFIP mesurent ainsi le risque de privatisation de la fonction de comptable en transmettant la mission vacante à des agences, voire même à des comptables privés à terme.

C'est la fin de la séparation ordonateur-comptable.

Autre exemple, la main mise donnée au géant *Google* sur le plan cadastral, à travers l'expérimentation « *Foncier innovant* », qui illustre également cette volonté d'externalisation, quitte à servir sur un plateau à un des plus gros fraudeurs fiscaux internationaux des données particulièrement sensibles.

La CGT exige l'arrêt immédiat de cette dangereuse expérimentation et l'ouverture d'une enquête parlementaire sur ce sujet. Quel est votre avis sur ce sujet ?

Nos OS vous l'avaient déjà précisé en commun en début d'année, avec les restructurations du NRP, nous avons à faire à un type d'organisation industrialisée et déshumanisée qui porte en elle tous types de dérives. Le travail ultra-segmenté (traitement de listes et d'anomalies à la chaîne...), par la remise en cause de toute autonomie des agents qu'il suppose, ouvre la voie à la démotivation, à la déqualification, à un pilotage ultra-resserré (dérives managériales), et à une explosion des Risques Psychos-Sociaux.

Des chefs de service sont même mutés d'office,

De plus, les risques routiers générés par l'augmentation de la durée des trajets domicile-travail vont être réels pour de nombreux agents.

D'ailleurs, l'absence dans les différents documents opérations NRP préparatoires au CTL de l'avis des acteurs de prévention montre bien votre empressement à faire passer ces restructurations.

Enfin les documents préparatoires au CTL du 13 octobre dans le chapitre " création des SIP de RENNES 1 et 2 " mentionnent: *"les process métiers ont été passés en revue pour chacun des pôles et ont donné lieu à des échanges de position entre les experts. Certaines missions ont été adaptées à des fins d'harmonisation des pratiques. Le descriptif de ces process est repris dans les compte-rendus des réunions du 5 mars 2020, du 17 septembre 2020 et du 2 juin 2021 pour le pôle*

comptabilité et recouvrement, du 6 février 2020 et du 2 juin 2021 pour les pôles accompagnement des usagers et du pôle Gestion".

Les élus CGT vous ont demandé par courriel du 12 octobre que vous leur adressiez les compte-rendus des réunions du 5 mars 2020, du 17 septembre 2020 et du 2 juin 2021 pour le pôle comptabilité et recouvrement, du 6 février 2020 et du 2 juin 2021 pour les pôles accompagnement des usagers et du pôle Gestion. En effet, pour se forger un avis et débattre avec vous utilement, ils avaient besoin d'être en possession de tous ces éléments.

Vous avez répondu par la négative en vous retranchant sur le constat que seul un dossier de présentation normé pouvait être communiqué...

On est donc très loin d'un dialogue social digne de ce nom.

Rennes, le 21 octobre 2021